

Règlement de la Transdromoise 2014

Généralités :

La Transdromoise est une course où les concurrents se déplacent à pied et en parapente dans le département de la Drôme. Il s'agit d'une course à étapes. Celles-ci peuvent durer de 1 à 3 jours, et sont déterminées quelques heures avant le départ afin d'utiliser les créneaux météo favorisant le vol. Durant toute la durée d'une étape, le concurrent se déplace exclusivement à pied ou en parapente. Dès la fin de l'étape, le concurrent devra rejoindre le lieu de bivouac par les moyens qu'il préfère (par exemple, le suiveur peut le prendre en charge dans un véhicule).

Constitution d'une équipe :

La compétition se déroule par équipe de deux personnes : un suiveur et le concurrent. Les rôles ne sont pas interchangeables durant la course. Il est entièrement autonome et ne doit pas recevoir d'assistance extérieure (portage par exemple). Un suiveur peut encadrer plusieurs concurrents et a notamment pour rôle :

- faire le « fusible », assurer le ravitaillement du concurrent, gérer les prévisions météo,
- s'assurer de la sécurité de ses concurrents, etc ...

Preuves de course :

Les concurrents devront fournir une trace GPS, si possible une fois par jour et au plus tard 1 heure après la fin de manche au PC course. Cette trace GPS devra contenir l'ensemble des coordonnées, avec l'altitude, du concurrent durant toute la manche. L'écart entre deux points enregistrés ne devra pas dépasser 1 minute. La trace doit être continue dans l'espace, mais pas forcément dans le temps. C'est-à-dire que l'enregistrement GPS peut-être arrêté, mais si c'est le cas l'enregistrement doit recommencer au même point géographique (tolérance de 400m). Les concurrents doivent fournir les traces GPS au format KML uniquement (GPSDump le fait très bien), par email ou à défaut sur clé USB lors des étapes. Il appartient aux concurrents de prendre leurs dispositions pour être autonome pour télécharger les traces GPS.

Les concurrents doivent avoir leur câbles pour télécharger les traces.

Droits d'inscription :

Chaque équipe doit être acquittée du montant de 150 euros pour participer à la Transdrômoise. En cas d'annulation un mois avant le début de la compétition, la totalité des droits d'inscription sera reversé. En cas d'annulation, entre un mois et 15 jours avant le début de la compétition, un tiers du montant de l'inscription sera conservé par l'organisation. En cas d'annulation entre 7 et 15 jours avant le début de la course, l'organisation conservera la moitié du montant de l'inscription. En cas d'annulation moins de 7 jours avant le début de la course, l'organisation encaissera la totalité du montant de l'inscription.

Autres points essentiels :

Les équipes sont autonomes concernant leur logistique : repas, couchage, ... Les équipes doivent s'affranchir de leur droit d'inscription. L'organisation peut être amenée à sélectionner les équipes pouvant participer en fonction des places disponibles notamment.

Chaque équipe doit pouvoir recharger leur matériel de sécurité tous les jours : radio, portable, ... Le concurrent doit être équipé d'un parachute de secours, d'une radio, d'un téléphone portable. Le suiveur doit être équipé d'une radio et d'un téléphone portable. Le créneau entre 23h et 5h du matin est fermé. Ni vol, ni marche n'est autorisé. Tous les concurrents et leur équipier doivent être en possession d'une RCA. La compétition est réservée au parapente monospace ou biplace. Chaque équipe s'engage à communiquer à l'organisation à la fin de chaque journée, par téléphone, par email ou par contact radio, sa position (par raison de sécurité). L'équipe doit s'assurer que l'organisation a bien pris note (accusé de réception). Si une équipe ne s'est pas signalée durant les dernières 24 heures, les secours pourront être alertés, à la charge de l'équipe.

Les participants doivent se conformer à la réglementation en vigueur (espace aérien, assurances, etc ...). Les participants s'exposent à l'exclusion de la course en cas de non-respect. Le matériel de portage minimum du coureur inclut la voile et la sellette utilisées pour le vol, le parachute de secours et un casque.

Le véhicule ne peut être utilisé par le coureur que pour rejoindre le bivouac à la fin de chaque manche mais à aucun moment pendant la manche. Son utilisation pendant la course équivaut à l'abandon à la manche. La course peut être annulée par le comité d'organisation. Le règlement peut-être changé à tout moment.

Les équipes peuvent donner des interviews, photos, vidéos seulement si le nom Transdromoise apparaît clairement. Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site internet transdromoise.fr. L'inscription ne peut être validée qu'après réception du chèque. L'équipe s'engage à être présente à la remise des prix le

mercredi. L'équipe s'engage à porter si besoin les supports fournis par les sponsors de la Transdromoise. L'équipe cède à l'organisation de la Transdromoise tous les droits d'utilisation de son image, sur tout support à des fins de promotion de l'épreuve.

Règles de classement :

Le classement de la course s'effectue en cumulant les points acquis lors de chaque étape. A la fin de chaque étape, deux mesures sont effectuées : la distance de course et la distance parcourue en volant.

Le classement est effectué de la manière suivante : sur 100% du parcours, les kilomètres volés sont multipliés à 1000 et les kilomètres marchés sont multipliés à 500. L'arrivée au but de l'étape valorise d'un bonus de 1000 points.

distance étape

Les distances sont mesurées en ramenant perpendiculairement le parcours du concurrent sur l'axe entre les points de départ et d'arrivée, avec M la distance marchée et V la distance volée. En cas d'égalité, le plus rapide l'emporte.